


**OFFRE  
D'ACCOMPAGNEMENT**

---



**VALABLE JUSQU'AU  
31/12/2023**

# SOMMAIRE

---

Fonctionnement du bureau de production	03
Notre accompagnement	04
Le coût des services	06
Équipe	09
Contact	10

# FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE PRODUCTION

**Artenréel#1 est un bureau de production et d'accompagnement dédié au Spectacle Vivant, organisé sous la forme juridique d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).**

**Selon votre projet et son état d'avancement, plusieurs domaines de compétences sont apportés par le bureau de production autour de 2 familles d'activités :**

## **La production de spectacle :**

En tant que producteur de spectacle, nous réunissons tous les ingrédients nécessaires à la création d'un spectacle. Nous pouvons vous accompagner dans la recherche des moyens humains et techniques nécessaires pour mener à bien le projet, déterminons avec vous le modèle économique du projet, identifions les ressources financières nécessaires (montage de dossier de subventions, partenariats divers, etc.), construisons la stratégie de diffusion, etc.

Sur décision de la direction, nous pouvons également partager avec vous le risque économique de production, en accordant :

- Des apports en production (non systématiques et remboursables par la suite, lors de l'exploitation du spectacle, avec le cas échéant un droit de suite si le projet est transféré à une autre structure).
- Des avances de trésorerie.

## **La production déléguée de spectacle :**

Votre spectacle est déjà créé. Nous accompagnons le développement de votre projet (spectacle déjà créé), pour lequel il faut maintenant développer l'exploitation.

Nous assurons les démarches de production inhérentes à l'exploitation de votre spectacle et prenons en charge l'administration qui en découle. Nous établissons les contrats avec les diffuseurs, rédigeons les factures et assurons leur recouvrement, embauchons le plateau artistique et technique (salaires, contrats, AEM, congés spectacle...), et prenons en charge les éventuels frais liés à l'exploitation du spectacle.

# NOTRE ACCOMPAGNEMENT

## **OFFRE « PLATEAU » : LES SERVICES SUIVANTS SONT INCLUS DANS LA MISSION D'ARTENRÉEL#1 :**

### **La gestion de la production et de l'exploitation de vos spectacles :**

- Le suivi budgétaire, la détermination des prix de cession, le calcul des salaires.
- La gestion commerciale (devis / contrats de cession / facturation / recouvrement / suivi de trésorerie), selon les procédures et les outils mis en place par Artenréel#1.
- La gestion administrative (traitement et remboursement des notes de frais, paiement des prestataires et fournisseurs, etc.), selon les procédures et les outils mis en place par Artenréel#1.
- La gestion comptable (suivi et saisie comptable).
- La gestion sociale du personnel artistique, technique et administratif (déclaration préalable d'embauche, contrats et fiches de paies, attestations Pôle Emploi et congés spectacles, déclaration de charges sociales, registre du personnel, DADS).

### **La communication de base liée au projet, via les outils suivants :**

- Une page (par spectacle) sur le site web d'Artenréel#1, sur la base des informations transmises par l'équipe artistique.
- Relai d'actualités sur les réseaux sociaux (Facebook / Instagram) et au sein de nos newsletters.

### **L'accompagnement général du projet, à travers 2 rendez-vous annuels :**

- Un rendez-vous annuel « *Bilan & Perspectives* », visant à définir des objectifs de développement du projet.
- Un rendez-vous annuel de « *Suivi de projet* », visant à apporter des conseils (accompagnement stratégie / production / diffusion, etc.), et à faire un point d'étape sur les engagements pris lors du rendez-vous « *Bilan & Perspectives* ».

*Le suivi général du projet et de l'activité à travers les échanges mails et/ou téléphoniques induit par les nécessités de l'activité (production, gestion des dates, relecture de dossiers etc.) se fera dans un cadre « proportionné » de sollicitations, l'équipe d'Artenréel#1 pouvant se réservant le droit d'appliquer une facturation complémentaire.*

### **A noter : à l'entrée dans le bureau de production, d'autres rendez-vous sont proposés :**

- Un rendez-vous « Diagnostic & Debriefing » de la candidature, basé sur l'examen de la candidature et la validation de la collaboration avec le bureau de production.
- Un rendez-vous d'accompagnement destiné à mettre en place l'opérationnalité de la collaboration et les objectifs/perspectives à venir.

# NOTRE ACCOMPAGNEMENT

## **SUITE – OFFRE « PLATEAU » : LES SERVICES SUIVANTS SONT INCLUS DANS LA MISSION D'ARTENRÉEL#1 :**

### **Les ateliers collectifs (proposés deux fois par an) concernant :**

- Le cadre juridique et réglementaire du spectacle (le jargon, la réglementation, intermittence du spectacle, etc.).
- La communication des projets artistiques (site, réseaux sociaux, dossiers utiles, etc.)
- Les outils clés pour construire la diffusion de son spectacle :
  - Dossier de diffusion.
  - Calcul du prix de cession.
  - Fiche tarifaire.

### **Par ailleurs, vous aurez la possibilité de participer aux sessions d'information proposées par notre partenaire Info Conseil Culture.**

*La participation à ces ateliers est largement suggérée et peut être rendu obligatoire selon les besoins d'accompagnement induits par le projet.*

### **La veille professionnelle, relayée par des newsletters internes :**

Cette veille porte sur les appels à projets, dispositifs de financements et autres opportunités de travail artistique. Cette veille peut aussi conduire à des opportunités de candidature à des projets collectifs coordonnés par le bureau de production.

## **OFFRE « ++ » : LES SERVICES SUIVANTS PEUVENT ÊTRE SOLLICITÉS ET FERONT L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE :**

- Des rendez-vous conseils.
- La production de spectacle avec campagnes de financements et de subventions (également valable pour les appels à projets ou appels d'offre institutionnels).
- Les prestations de communication (réalisation de supports et/ou de site web).
- Les relations presse et médias.
- Les campagnes d'invitation de professionnels.
- La présence d'un membre de l'équipe sur un évènement.
- Etc.

*L'offre de service additionnelle est susceptible d'évolution régulière, nous consulter.*

# LE COÛT DES SERVICES

## OFFRE « PLATEAU » :

La plupart des coûts sont prélevés directement sur le compte d'exploitation du projet.

Chaque projet contribuera au modèle économique d'Artenréel#1 de la façon suivante :

### **1/ Cotisation annuelle par projet[1], selon le nombre de collaborateurs réguliers :**

- Jusqu'à 3 salariés : **75 € HT / projet**
- 4 à 5 salariés : **100 € HT / projet**
- 6 salariés et plus : **125 € HT / projet**

*La cotisation annuelle est offerte lors de l'année civile d'entrée au sein d'Artenréel#1. Les années suivantes, elle est prélevée directement sur le compte du projet.*

### **2/ Contribution aux frais de production et au fonctionnement de la coopérative :**

Cette contribution mutualiste, au cœur du fonctionnement d'Artenréel#1, représente **10% du Chiffre d'Affaires Hors Taxes** (CA HT) annuel[2].

La contribution aux frais de production et de fonctionnement ne correspond pas au bénéfice réalisé par la coopérative, mais à la somme qui permet de couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement que la coopérative engage pour accompagner les projets et les activités, ainsi que les frais administratifs qui découlent de son activité de production de spectacle ou de production déléguée.

#### Exemples de frais de fonctionnement de la structure :

- Salaires et cotisations sociales de l'équipe permanentes.
- Frais généraux : frais bancaires, loyers, téléphone, logiciels, paies, comptabilité et expertise comptable, site internet, etc.
- Dépenses mutualisées de communication (site web, flyers, newsletters) au service des activités des artistes membres de la coopérative.

*[1] Par « projet », il faut entendre entité économique gérée par Artenréel#1, impliquant l'ouverture et la tenue d'une comptabilité analytique. Une comptabilité peut regrouper tous les spectacles d'une compagnie (considérée alors comme 1 projet). Selon les besoins ou les souhaits, il est possible de créer une comptabilité analytique par spectacle (dans ce cas, prévoir une cotisation annuelle par spectacle).*

*Cette cotisation annuelle n'est pas due si Artenréel#1 décide d'ouvrir une comptabilité analytique dédiée par exemple à faciliter le suivi d'une campagne de subvention (cf. page suivante).*

*[2] Le Chiffre d'Affaires Hors Taxes (CA HT) s'entend comme l'ensemble des produits d'activités – hors TVA – relatif à un projet : recettes de cession ou coréalisation de spectacle, subventions, prestations de services, refacturation de frais comprises, etc.*

# LE COÛT DES SERVICES

## SUITE – OFFRE « PLATEAU » :

### 3/ Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

L'Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle est indispensable et obligatoire pour couvrir les risques induits par l'activité, et les dommages qui peuvent être causés aux biens ou aux tiers dans le cadre de l'activité.

Le coût de l'assurance mutualisée est imputé au projet sur la base de **0,25% du CA HT**.

Exemple : 30 000 de CA HT annuel = 75 € de coût d'assurance annuel

## OFFRE « ++ » :

### 1/ Rendez-vous conseil supplémentaire :

Les rendez-vous conseils supplémentaires feront l'objet d'une facturation à hauteur de **50 € HT** pour un rendez-vous d'1h30 maximum.

### 2/ Campagnes de financement et de subventions[3] :

L'implication d'Artenréel#1 dans une campagne de demande de subventions impliquera le paiement d'un forfait par « nature » de dossier de **300 € HT pour le premier dossier**, incluant :

- L'accompagnement proposé en matière de stratégie de recherche de subventions et de partenariats (coproduction, préachats, etc.).
- Du temps passé (conseils, contribution à la rédaction et à la relecture de dossiers).
- Du temps passé à la production (ingénierie, budgets, dossiers de subventions, etc.).

Puis d'un forfait de **100 € HT par dossier supplémentaire** de même nature.

Exemple : campagne de subventions dans le cadre d'une aide à la création avec des demandes déposées à la DRAC, à la Ville de Strasbourg et à la Région Grand Est :

Coût de la campagne :

- Accompagnement du projet + dossier DRAC = 300 € HT
- Dossiers supplémentaires « Région » et « Ville » = 2 x 100 € soit 200 € HT
- Total de la campagne = 500 € HT

Le temps de présence éventuels de l'équipe lors de rendez-vous de présentation du projet (jury, rendez-vous coproduction, etc.) ne sont pas compris et font l'objet d'une facturation supplémentaire, sur la base de **30 € HT / heure + prise en charge des frais de transport**.

[3] Également valable pour les appels à projets ou appels d'offre institutionnels.

# LE COÛT DES SERVICES

## 2/ Suite - Campagnes de financement et de subventions :

Si la subvention est attribuée, la contribution coopérative de **10%** s'appliquera sur le montant de la subvention. La rédaction du bilan, en coopération avec l'artiste, est incluse.

### Remarques :

- Artenréel#1 se réserve la décision de déposer ou non un dossier de subventions si les conditions d'éligibilités ne semblent pas rassemblées.
- Artenréel#1 peut décider d'ouvrir une comptabilité analytique dédiée à la campagne de subvention, afin de faciliter l'identification et le suivi des flux financiers. Dans ce cas, la cotisation annuelle par projet n'est pas due pour le projet subventionné. Une fois les bilans de subvention rendus, la comptabilité analytique est fusionnée avec celle du projet principal.

## 3/ Prestations forfaitaires :

Nous avons développé différentes prestations pour vous accompagner sur la communication de vos projets :

- Prestations de communication (réalisation de supports et/ou de site web).
- Relations presse et médias.
- Campagnes d'invitation de professionnels.

La plupart de ces prestations sont **forfaitaires**. Se référer à l'offre de service correspondante.

## 4/ Présence à des événements professionnels :

La présence d'un membre de l'équipe sur un événement, pour le compte d'un projet, est possible, si anticipée.

La prise en charge se fera sur la base de **30 € HT / heure + prise en charge des défraiements** (transport, repas, hébergement).

## 5/ Commission Apport d'Affaires :

Bien que n'étant pas le partenaire de diffusion officiel du projet, nous engageons de nombreuses actions de placement de vos spectacles.

Une Commission Apport d'Affaire de **10% du CA HT** s'applique le cas échéant, sur le Chiffre d'Affaires apporté par le bureau de production.



## ÉQUIPE

---



**Alexandra PULLANDRE**  
Chargée de projets  
et de production



**Tricia NSE BOUKOUENZI**  
Assistante administrative  
et comptable



**Joël BEYLER**  
Directeur



**Lucie CHEVRON**  
Chargée de promotion et  
de relations presse



**Benjamin DOREL**  
Chargé de communication

## CONTACT

---



**03 67 97 10 60**



**contact@artenreel-diesel1.com**



**Bureaux (sur rendez-vous) :  
10 rue des Francs Bourgeois  
67000 Strasbourg**



**Siège social :  
6b rue Déserte  
67000 Strasbourg**



**Artenréel #1 - Spectacle Vivant**



**Artenréel #1 - Spectacle Vivant**



**[www.artenreel-diesel1.com](http://www.artenreel-diesel1.com)**